Julius Bär

Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	**5Y CHF 1.50% P.A. JB CREDIT LINKED NOTE ON ALLIANZ SE**
Identificateurs de produit	Code ISIN : CH1630383375; Valeur : 163038337
Initiateur PRIIP	Banque Julius Baer & Cie. SA, Succursale de Guernesey ("Julius Baer") (https://derivatives.juliusbaer.com/en/home) Appelez le +41 (0) 58 888 8181 pour plus d'informations. L'initiateur PRIIP fait partie du Julius Baer Group.
Autorité compétente de l'initiateur PRIIP	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) - La FINMA n'est pas considérée comme une autorité de surveillance compétente au sens du Règlement UE 1286/2014 sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, la Suisse ne faisant pas partie de l'UE.
Date et heure de production	16 novembre 2026 15:39:43 Heure d'Europe centrale

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

1. En quoi consiste ce produit ?

Type : Billets régis par le droit suisse.

Durée: la durée du produit prend fin à la Date d'Échéance prévue, à moins que le produit n'ait été résilié ou remboursé de manière anticipée.

Objectifs : Les notes liées à un effet de crédit (Credit Linked Notes) sont des notes structurées avec un swap de défaut de crédit (credit default swap) intégré permettant aux investisseurs de transférer un risque de crédit à l'entité de référence. Les produits sont principalement destinés aux investisseurs qui recherchent un rendement plus élevé et sont donc disposés à supporter un risque de crédit spécifique. La perte potentielle associée à un investissement dans le produit est liée à la solvabilité de l'Entité de référence, ce qui signifie que le montant et la durée du capital à payer dépendent du fait qu'un Événement de rachat de crédit concernant l'Entité de référence s'est produit au moment de ou avant l'échéance prévue. Dans le cas d'un Événement de remboursement de crédit, les produits seront remboursés à un montant en espèces qui sera généralement considérablement inférieur au montant principal initial de ce produit et peut, dans certaines circonstances, être égal à zéro et les investisseurs doivent être prêts à supporter une perte totale ou partielle de leur investissement. Si les produits sont remboursés par anticipation, en raison d'un Évènement de remboursement de crédit ou autre, aucun autre Montant d'intérêt ne sera payé. Dans le pire des cas, une Date de détermination d'un événement de crédit se produit avant la Première date de paiement des intérêts, ce qui signifie qu'aucun paiement d'intérêts ne sera effectué. Dans des circonstances de marché normales, la Banque Julius Baer & Co. Ltd, Zurich s'efforcera d'offrir un marché secondaire (acheteur uniquement) aux produits, mais elle n'y est pas légalement tenue.

Intérêt : L'initiateur vous paiera le Montant de paiement des intérêts par produit pertinent à chaque Date de paiement des intérêts (comme spécifié ci-dessous), sous réserve que les produits n'aient pas été remboursés, rachetés ou annulés au plus tard à cette Date de paiement des intérêts et qu'aucun Événement de remboursement de crédit ne soit survenu. Le Montant de remboursement de l'intérêt correspondant à un montant en espèce égal au produit du Montant principal, de la Convention de calcul correspondant à la Période d'intérêts concernée et du Taux d'intérêt applicable.

Dates de paiement des intérêts		
31 décembre 2027	31 décembre 2029	31 décembre 2031
29 décembre 2028	31 décembre 2030	

REMBOURSEMENT PRÉVU: sauf remboursement, rachat ou annulation préalable et à condition qu'aucun Événement de remboursement de crédit ne se soit produit à ou avant la Date d'Échéance prévue, lors du remboursement final du produit à la Date d'Échéance prévue, vous recevrez un montant en espèces égal à 100% de la Valeur nominale.

REMBOURSEMENT EN CAS DE SURVENANCE D'UN ÉVÉNEMENT DE REMBOURSEMENT DE CRÉDIT: sauf remboursement, rachat ou annulation préalable, en cas de survenance d'un Événement de remboursement de crédit à ou avant la Date d'Échéance prévue, vous recevrez un montant en espèces égal au Montant de liquidation.

Les conditions du produit stipulent par ailleurs que, en cas de survenue d'événements extraordinaires, des ajustements pourront être apportés au produit et que Julius Baer peut résilier le produit de manière anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions du produit et concernent principalement les sous-jacents, le produit et l'initiateur du produit. Par conséquent, les investisseurs doivent être prêts à subir une perte partielle ou totale de leurs investissements.

Valeur nominale	CHF 1 000,00
Montant principal	Valeur nominale
Entité de référence	Allianz Finance II BV
Devise d'émission	QuantoCHF : Le risque de change est intégralement couvert
Prix d'émission	100,00% de la Valeur nominale
Devise de règlement	QuantoCHF : Le risque de change est intégralement couvert
Type de règlement	Règlement en nominal
Date d'émission	04 décembre 2026
Dernière date de négociation	20 décembre 2031
Date d'Échéance prévue	31 décembre 2031
Montant de liquidation	En cas de survenance d'un Événement de remboursement de crédit, l'initiateur évaluera à sa seule discrétion les composants du produit en fonction des conditions réelles du marché et le Montant de la liquidation sera égal à cette valeur. Les conversions de devises sont effectuées aux taux de change actuels.
Événement de remboursement de crédit	Événement de défaut ou Événement de remboursement
Événement de défaut	La survenance de tout événement de défaut à l'égard de l'Obligation de référence, y compris, mais sans s'y limiter, un défaut de paiement par, ou la faillite ou l'insolvabilité de l'Entité de référence, ou une restructuration de l'Obligation de référence.
Événement de remboursement	Le remboursement de l'Obligation de référence en totalité ou en partie lors de l'exercice par l'Entité de référence d'une option ou d'un autre droit de rachat, de remboursement de l'Obligation de référence, ou la survenance de tout autre événement (autre qu'un événement de défaut) qui pourrait avoir un effet significatif sur l'Obligation de référence.
Date de l'événement du remboursement de crédit	En ce qui concerne tout Événement de remboursement de crédit, la date à laquelle cet Événement de rachat de crédit s'est produit.
Date de remboursement de crédit	La date qui est de cinq jours ouvrables suivant la Date de l'avis d'événement (la date à laquelle l'initiateur doit informer les détenteurs).
Taux d'intérêt	1,50% p.a.
Montant de paiement des intérêts	Eu égard à toute Date de paiement des intérêts, un montant en espèces égal au produit de (i) le Montant principal, (ii) la Convention de calcul correspondant à la Période d'intérêts concernée et le (iii) Taux d'intérêt applicable.
Période d'intérêts	(i) eu égard à la première Date de paiement des intérêts, la période allant de la Date de début des intérêts, incluse, jusqu'à cette Date de paiement des intérêts, exclue, et (ii) eu égard à toute autre Date de paiement des intérêts, la période allant de la Date de paiement des intérêts immédiatement précédente, incluse, jusqu'à cette Date de paiement des intérêts, exclue.
Date de début des intérêts	la Date d'émission

Convention de décompte des jours	30/360	**Convention de jour ouvrable**	La date de paiement des intérêts (y compris le calcul) sera reportée au prochain Jour ouvrable.

OBLIGATION DE RÉFÉRENCE

Débiteur principal	Garant	Évaluation	Échéance	Coupon	Devise de l'obligation	Code ISIN
3 % Bond 2013-13.03.2028	Allianz Finance II BV	AA	13 mars 2028	3,000%	EUR	DE000A1HG1K6

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit est destiné à être proposé aux investisseurs particuliers qui remplissent l'ensemble des critères ci-dessous:

- Avoir des connaissances et une expérience suffisantes et une compréhension approfondie du produit, de son marché et de ses risques spécifiques, soit indépendamment soit par le biais de conseils professionnels;
- Afficher une faible capacité à supporter des pertes d'investissement et attacher de l'importance à la protection du capital;
- Rechercher la protection du capital et viser un horizon d'investissement correspondant à la période de détention recommandée indiquée ci-dessous;
- Être prêt à accepter, en vue d'atteindre des rendements potentiels, un niveau de risque conforme à l'indicateur de risque sommaire présenté ci-dessous.

2. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEURS DE RISQUE





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 20 décembre 2031. Le risque réel peut varier considérablement si vous optez pour une sortie anticipée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre votre produit facilement, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de Julius Baer de vous payer.

Julius Baer a classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de Julius Baer à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce produit, vous serez exposé au risque de change, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur décrit ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché futurs, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si Julius Baer n'est pas en mesure de vous payer votre dû, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Il est impossible de prévoir avec précision l'évolution du marché à l'avenir. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles d'après les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Période de détention recommandée: 20 décembre 2031

Exemple d'investissement: CHF 10 000		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 20 décembre 2031**
Minimum	CHF 10 000,00		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal	**CHF 10 025,00** 0,25%	**CHF 10 761,00** 1,46%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal	**CHF 10 025,00** 0,25%	**CHF 10 761,00** 1,46%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal	**CHF 10 025,00** 0,25%	**CHF 10 761,00** 1,46%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal	**CHF 10 025,00** 0,25%	**CHF 10 761,00** 1,46%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Les scénarios ci-dessus sont des résultats possibles qui ont été calculés sur la base de simulations. En cas de remboursement anticipé, la simulation suppose qu'aucun réinvestissement n'est effectué.

Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et pourriez subir des coûts supplémentaires.

3. QUE SE PASSE-T-IL SI JULIUS BAER N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Vous êtes exposé au risque que Julius Baer ne soit pas en mesure de remplir ses obligations en lien avec le produit, par exemple en cas de faillite ou d'une directive officielle de résolution. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur du produit et pourrait vous faire perdre une partie ou la totalité de votre investissement dans le produit. Le produit n'est pas un dépôt et n'est donc pas couvert par un mécanisme de garantie des dépôts.

4. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- CHF 10 000 sont investis

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 20 décembre 2031**
Coûts totaux	CHF 127	CHF 128
Incidence des coûts annuels (*)	1,3% chaque année	0,3% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,76% avant déduction des coûts et de 1,46% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (CHF 127). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix	CHF 127
Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance	CHF 0
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Nous ne facturons pas de frais de gestion pour ce produit	-
Coûts de transaction		-

5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 20 décembre 2031 (date d'échéance)

Le produit a pour but de vous fournir le rendement décrit à la section « 1. En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Toutefois, cela ne s'applique que si le produit est détenu jusqu'à son échéance.

Le désinvestissement ne peut se faire qu'en vendant le produit soit par le biais d'une bourse de valeurs (si le produit est coté en bourse) soit hors bourse, lorsqu'une offre existe pour un tel produit. Aucun frais ni aucune pénalité ne seront facturés par Julius Baer pour une telle transaction, cependant une commission d'exécution pourrait être facturée par votre courtier le cas échéant. En vendant le produit avant son échéance, vous pourriez recevoir moins que ce que vous auriez reçu si vous aviez conservé le produit jusqu'à son échéance.

Dans des conditions de marché volatiles ou inhabituelles, ou en cas de perturbations techniques, la vente du produit peut être temporairement entravée ou suspendue et peut ne pas être possible du tout.

6. Comment puis-je introduire une réclamation ?

Les plaintes concernant la conduite de la personne qui conseille ou vend le produit peuvent être soumises directement à cette personne ou à ses superviseurs. Les plaintes concernant le produit ou la conduite de l'initiateur de ce produit peuvent être formulées par écrit à l'adresse suivante : Banque Julius Baer & Cie SA, Hohlstrasse 604/606, P.O. BP, 8010 Zurich, Suisse et par e-mail à : derivatives@juliusbaer.com ou via le site web suivant : https://derivatives.juliusbaer.com/en/home.

7. Autres informations utiles

Les renseignements contenus dans le présent Document d'information clé ne constituent pas une recommandation de souscription du produit et ne sauraient se substituer à une consultation individuelle avec votre banque ou votre conseiller.

Toute documentation complémentaire relative au produit, en particulier la documentation relative au programme d'émission, les compléments éventuels et les conditions du produit sont disponibles gratuitement auprès de la Banque Julius Baer & Co. Ltd Hohlstrasse 604/606, P.O. Box, 8010 Zurich, Suisse (https://derivatives.juliusbaer.com/en/home).

Les scénarios de performance présentés dans le présent Document d'information clés des investisseurs (« DICI ») sont basés sur une méthodologie, telle que définie dans le Règlement UE 1286/2014 sur les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs), et ses règlements complémentaires. La conformité à la méthode de calcul prescrite peut entraîner des scénarios de performances et des valeurs de rendement irréalistes pour un certain nombre de produits.